

Meudon, le 5 janvier 2007

**Projet d'AVIS DE L'ASSOCIATION ESPACES
sur le dossier d'autorisation d'exploiter un centre de tri
et de valorisation énergétique
des déchets ménagers
à Issy-les-Moulineaux**

Enquête publique du 27 novembre 2006 au 6 janvier 2007

Espaces est une association qui regroupe plus de deux cent cinquante adhérents habitant le Val de Seine, notamment à Sèvres. Depuis 12 ans, son projet associatif est centré sur la mise en œuvre de chantiers d'insertion dans le cadre de la gestion des espaces naturels du Val de Seine. L'activité de l'association permet de former des personnes en grande difficulté à l'entretien et à la restauration des espaces naturels et de les aider à réintégrer le monde du travail.

Le domaine d'intervention d'Espaces comprend notamment :

- les bords de Seine entre Issy-les-Moulineaux et Puteaux sur la rive gauche, et Boulogne-Billancourt et le bois de Boulogne sur la rive droite,
- les espaces boisés du Domaine national de Saint-Cloud avec le parc de Villeneuve- l'Etang,
- les emprises ferroviaires de la petite ceinture à Paris 14^{ème} et 15^{ème} arrondissement
- quelques-uns des espaces naturels sensibles des Hauts-de-Seine et la mise en œuvre du parcours des coteaux et des parcs (le talus de Bellevue à Meudon, le talus des Milons à Saint-Cloud, la colline Rodin et le bois des Tybilles à Meudon),
- les jardins solidaires de Clamart et Meudon,
- les talus ferroviaires à Colombes.

La présente enquête porte sur l'autorisation d'exploiter les installations de recyclage et d'incinération de l'ensemble Isséane. Cette procédure doit permettre de fixer les dispositions que l'exploitant devra respecter pour assurer la protection de l'environnement.

L'essentiel du projet n'a pas été modifié depuis qu'il a été présenté à Espaces en 1999. Espaces a donné son avis sur l'intégration du projet dans l'environnement du Val de Seine. Suite à une rencontre avec le SYCTOM, nous avons réalisé alors une étude de l'environnement du site d'un point de vue du milieu naturel avec notamment la proposition de solutions techniques adaptées pour améliorer la biodiversité d'un site urbanisé « *Note approfondie sur l'impact écologique du futur centre de traitement des déchets ménagers d'Issy-les-Moulineaux sur le milieu naturel local du Val de Seine, Association Espaces, 15 décembre 2006* », étude d'ailleurs rappelée en page 27 de l'étude d'impact du présent dossier d'enquête publique.

L'association Espaces souhaite apporter quelques remarques complémentaires sur l'aménagement paysager, les rejets d'eau en Seine, le traitement biologique des déchets fermentescibles et l'insertion de personnes en difficulté dans le cadre du fonctionnement d'Isséane.

I. L'aménagement paysager

Espaces souhaite revenir sur deux thèmes du projet paysager d'Isséane dont le contenu n'a pas évolué depuis la dernière note élaborée par Espaces.

I.1. La végétalisation de toiture d'Isséane

La végétalisation d'une toiture permet l'implantation d'un milieu adapté aux contraintes de résistance physique du toit par le choix d'espèces de milieu aride (dicté par la faible épaisseur de sol) susceptibles de favoriser un écosystème.

Les avantages de la végétalisation d'une toiture sont remarquables du point de vue de l'environnement en général :

- la couverture végétale de 6% des toitures d'une agglomération dense impliquerait une diminution de la température de 1 à 2°C de celle-ci,
- une diminution de la température de 1°C dans une agglomération entraînerait une diminution de 5% des coûts de chauffage et de climatisation,
- un toit végétal retient jusqu'à 75% des eaux pluviales à la source, dans le cas d'une végétation intensive.

Plusieurs entreprises commercialisent des dalles végétalisées d'orpins (sédums) et proposent une gamme de solutions sur mesure pour la végétalisation des toitures.

La possibilité de végétaliser la toiture d'Isséane est un atout pour la biodiversité à condition que l'on ne confonde pas engazonnement et végétalisation par la plantation de diverses plantes adaptées à l'aridité du terrain.

Espaces préconise donc la végétalisation intensive (orpins, plantes herbacées thermophiles etc.) de la toiture terrasse d'Isséanne.

I.2. La palette végétale des espaces verts

Nous nous félicitons que de nombreux passages de la « Note approfondie » élaborée par Espaces soient repris au fil de l'étude d'impact, sur le thème de l'environnement naturel.

La notice des espaces verts décrit les différents lieux aménagés en surface et cite les nombreuses espèces ligneuses employées sur celles-ci. Cependant, nous regrettons que les techniques de végétalisation extensive n'aient pas fait l'objet de réflexion (semis de végétation herbacée spontanée, végétalisation des abords de bassin par héliophyte) malgré nos recommandations dans "la note approfondie d'Espaces".

A travers le descriptif des différents espaces, de nombreux végétaux sont mentionnés mais il s'agit exclusivement de végétaux ligneux (des arbres et des arbustes).

Ainsi, les arbres et arbustes plantés en bord des bassins tels que décrits dans le dossier d'enquête ne servent qu'à évoquer la présence d'eau sans jamais être en contact direct avec celle-ci.

Végétaliser les abords des bassins à l'aide d'hélophytes c'est exploiter réellement la nature du milieu par l'utilisation de végétaux adaptés aux sols saturés en eau (les peuplements végétaux hélophytes sont ceux que l'on observe en bord d'étangs). De plus, si l'on souhaite faire jouer un rôle épurateur d'eau à la végétation, il est souhaitable d'utiliser des végétaux herbacés dont la capacité épuratrice est optimum (végétation utilisée dans des bassins de traitement des eaux par lagunage). D'un point de vue ornemental, ces végétaux sont un atout indéniable.

L'association Espaces, qui s'occupe de la gestion des milieux humides (berges, rus, étangs, mares) dans le cadre de plusieurs de ses chantiers d'insertion, est prête à mettre son expérience en la matière au service d'un aménagement écologique des bassins contribuant à l'enrichissement de la biodiversité locale.

II. Les rejets d'eau en Seine

L'eau à usage industrielle est pompée dans la Seine (p. 20 de l'étude d'impact). L'eau rejetée dans la Seine correspond aux eaux de réfrigération. L'eau pompée en amont est rejetée en aval. A un pompage de 160 000 m³ correspond un échauffement de 6 degrés à la sortie en aval. Le dossier indique que les eaux vont se disperser dans le petit bras de Seine.

L'étude de simulation a montré que le panache se dispersait principalement dans le petit bras de Seine situé entre l'île saint-germain et la rive d'Issy-les-Moulineaux, le bras navigable côté Boulogne-Billancourt n'étant que faiblement concerné par le rejet.

L'association Espaces est particulièrement sensible à l'impact de ces rejets sur le milieu naturel compte tenu de l'intérêt écologique du petit bras de Seine (Classement des berges en ENS) :

- berges végétales des deux côtés,
- pas de navigation et bras calme donc milieu naturel lié à un courant faible,
- nombreuses espèces animales (poissons et oiseaux d'eau) tributaires de la qualité de l'eau de sa qualité physico-chimique, de sa température et du couvert végétal terrestre et aquatique des berges.

Ainsi, comme l'affirme le Schéma des espaces naturels sensibles du département des Hauts-de-Seine : « L'île Saint-Germain et les berges avoisinantes offrent une grande diversité des milieux naturels : ripisylves et formations hélophytes des berges (...). Ces espaces de nature préservés ou reconstitués (...), dans leur ensemble, (...) apportent une biodiversité intéressante sur un site urbain dense ».

Les berges de ce secteur face à l'île Saint-Germain font l'objet d'un projet d'aménagement en cours d'étude par les services du Conseil général des Hauts-de-Seine, dans lequel les premières orientations font état du souhait de préserver et restaurer le milieu naturel des berges végétales autant que faire se peut.

Le dossier d'enquête indique que, pendant la période d'étiage pendant laquelle le milieu aquatique est le plus fragilisé, la charge thermique sera réduite durant les périodes où la température de l'eau dépasse 20°C (environ 10% du temps) afin de ne pas excéder les 28°C autorisés en sortie de l'ouvrage de rejet.

Les responsables du SYCTOM, en charge du projet d'Isséane, nous confirment qu'une surveillance de la température de l'eau sera effectuée en permanence et permettra de réduire l'activité de l'usine et les rejets d'eau chaude en cas de dépassement de la température de l'eau de la Seine et que l'emplacement et la disposition de l'ouvrage de rejet ont été décidés suite à des simulations dans la recherche du moindre impact sur le milieu naturel.

Cependant, le bureau d'études DHI Water & environment qui a procédé à la modélisation du panache thermique (p.10 de l'annexe E du dossier d'étude d'impact) nuance l'interprétation des résultats obtenus :

« Le débit naturel dans la maille du modèle où le rejet s'effectue est faible compte tenu de la configuration des berges et de la bathymétrie. Par conséquent, le rejet d'un débit relativement important ($Q_{\text{rejet}} = 3,97 \text{ m}^3/\text{s}$) d'eau chaude conduit le modèle à prévoir un réchauffement au point de rejet de 6 degrés. Ce résultat doit être considéré avec prudence car il est sensible à la bathymétrie et à l'alignement des berges par rapport au courant qui n'ont pas fait l'objet d'un affinement particulier dans le cadre de la présente étude. Par ailleurs, avec un maillage de pas de 10 m et une modélisation de type bidimensionnelle, la précision spatiale du modèle n'est pas adaptée à la description du champ proche du panache. »

L'association Espaces se demande s'il n'y aurait pas lieu, eu égard à la grande fragilité de ce milieu et à son caractère exceptionnel à l'échelle du Val de Seine, et dans le but de prévenir toute dégradation non anticipée, de procéder à un complément d'étude adaptée au site.

III. Le traitement biologique des déchets fermentescibles

La mise en place d'un centre de traitement biologique n'a pas été possible. De nombreuses raisons sont invoquées notamment le manque de place.

Cependant, contrairement à ce qui est indiqué, le nombre de personnes ayant accès à un espace vert ou ayant matière à composter est important dans l'aire d'Isséane. Si la teneur de 15% en matière organique des déchets en région parisienne est inférieure à la moyenne nationale, cela représente malgré tout une quantité de matière considérable rapportée au nombre d'habitants (un peu moins d'un quart de la population française).

La généralisation du traitement biologique des déchets fermentescibles apporterait une solution face à l'épuisement des sols agricoles et urbains : le compost ainsi obtenu permettrait un apport de compensation à cette érosion progressive du substrat terreux.

Il paraîtrait souhaitable que le SYCTOM développe cet aspect de la valorisation des déchets ; à défaut de place sur le site d'Isséane, de petites unités de collecte pourraient être mises en place dans les espaces verts avec possibilité d'apport volontaire de la part des particuliers. Le produit de ces collectes pourrait ensuite être valorisé par Isséane puis commercialisé, soit

localement (vente aux communes pour leurs espaces verts, moyenne distribution), soit aux acteurs agricoles de la grande couronne francilienne.

IV. L'insertion et le fonctionnement d'Isséane.

Espaces se réjouit d'apprendre que le groupe TIRU-SITA qui a remporté le contrat d'exploitation d'Isséane a inclus l'insertion de personnes en difficulté dans ses propositions.

L'association souhaite que l'aménagement des nombreux espaces verts du site, ainsi que leur entretien, fassent également l'objet de marchés comprenant des clauses d'insertion sociale, afin de proposer des emplois pérennes aux habitants du Val de Seine en situation d'éloignement de l'emploi.

L'association Espaces pourrait répondre à un tel appel d'offre dans le cadre de ses chantiers d'insertion, ou travailler en sous-traitance pour les entreprises d'espaces verts, comme elle le fait déjà notamment pour des marchés de gestion d'espaces boisés (élagage, valorisation des produits d'abattage, etc.) au Domaine national de Saint-Cloud.